

Rapport de gestion 2021

Fondation collective Vita

Fondation collective Vita

Chiffres clés 2020 2021

Retraités¹⁾

5'013

5'827

Membres actifs

138'654

142'493

Rendements des
placements de capitaux

5,35%

8,49%

Employeurs affiliés

22'927

23'682

Capital en mio. CHF

17'173

19'014

Rémunération du capital d'épargne
obligatoire maximale

1,50% **1,40%**

Rémunération du capital d'épargne
surobligatoire maximale

1,50% **1,40%**

1) Retraités dans le bilan propre

Table des matières

Avant-propos

«Nous nous engageons pour une prévoyance équitable et sûre pour toutes les générations.» 4

Faits marquants de l'exercice 6

Bilan et compte d'exploitation

Bilan 9

Compte d'exploitation 10

Annexe

1 Bases et organisation 13

2 Membres actifs et rentiers 16

3 Nature de l'application du but 17

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité 17

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture 18

6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements 25

7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation 35

8 Demandes de l'autorité de surveillance 38

9 Autres informations relatives à la situation financière 38

10 Événements postérieurs à la date du bilan 39

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 41



Dr. Marcel Oertig



Michael Christen



Dr. Werner Wüthrich

«Nous nous engageons pour une prévoyance équitable et sûre pour toutes les générations.»

Au cours de l'année sous revue, la question de la redistribution et des projets de réformes du deuxième pilier a été au cœur des discussions. La Fondation collective Vita s'engage en faveur d'une révision urgente de la LPP afin de stopper la redistribution entre les générations, non conforme au système. Nous prenons d'ores et déjà des mesures concrètes dans toute la mesure de nos possibilités: ainsi avons-nous abaissé le taux de conversion enveloppant et adapté notre modèle de prévoyance.

Avec un total du bilan de plus de 19 milliards de francs, la Fondation collective Vita est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse. En 2021, le nombre d'entreprises affiliées a augmenté de 3,3% pour atteindre 23'682, et le nombre d'assurés a crû de 2,8% pour s'établir

à 142'493. Notre stratégie de placement largement diversifiée et axée sur la stabilité à long terme s'avère payante: nous avons réalisé pendant l'année sous revue une performance nette de 8,49%. Le taux de couverture au 31 décembre 2021 est de 115%. Les réserves de fluctuation de valeurs cibles de 12% étaient donc intégralement constituées à la fin de l'année.

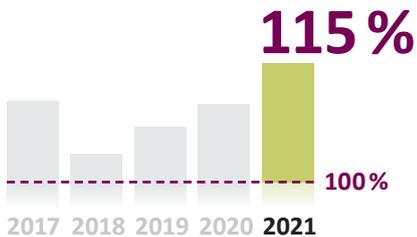
Notre Conseil de fondation a été réélu en 2021 et son président confirmé dans ses fonctions. Tanja Siegenthaler, Maja Lütschg, Daniel Gianelli et Petra Arnold Schlüssel ont été réélus du côté des salariés, tandis que Silvia Rose, Marcel Oertig et Peter Philipp ont été réélus du côté des employeurs. Claudia Zollinger représente désormais les intérêts des employeurs. Ainsi, pour la première fois, les femmes sont davantage représentées que les hommes dans l'organe suprême de la Fondation collective Vita. Aux côtés de la direction, nos membres du Conseil de fondation s'engagent pour la durabilité, pour une gouvernance responsable ainsi que pour l'équité entre les générations dans la prévoyance professionnelle.

Dr. Marcel Oertig
Président du
Conseil de fondation

Michael Christen
Président de la
Commission de placement

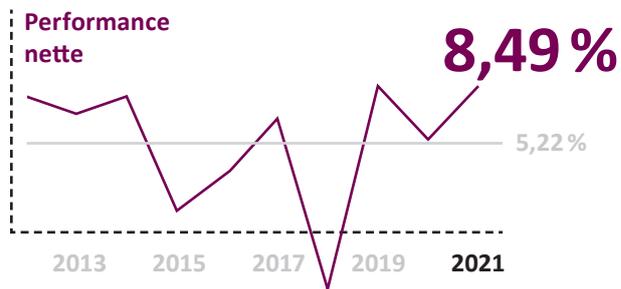
Dr. Werner Wüthrich
Directeur

Fondation collective Vita 2021



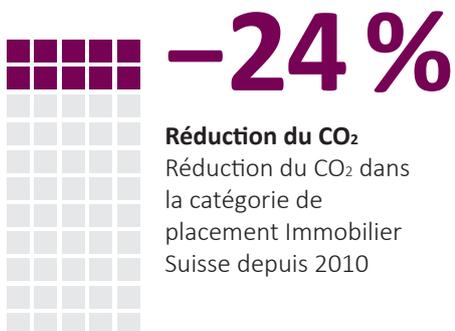
Taux de couverture

Évolution du taux de couverture au cours des cinq dernières années



Performance

Performance nette des dix dernières années

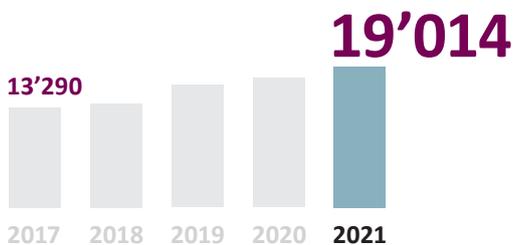
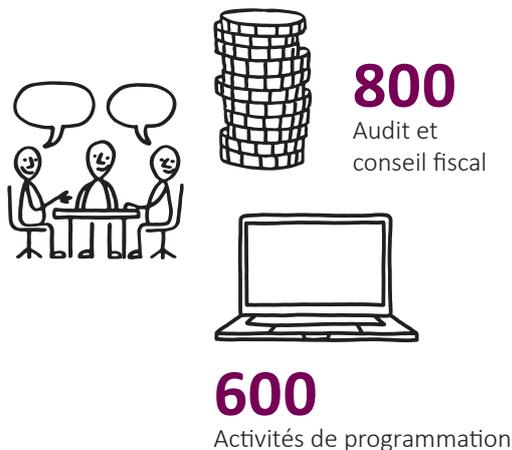


Réduction du CO₂

Réduction du CO₂ dans la catégorie de placement Immobilier Suisse depuis 2010

Qui sont nos clients?

Répartition par branche (top 3, arrondi)



Total du bilan

Évolution du total du bilan en millions de CHF sur les cinq dernières années

à compter du 1^{er} janvier 2021

5,9%

à compter du 1^{er} janvier 2022

5,8%

Réduction de la redistribution

Abaissement du taux de conversion enveloppant

Faits marquants de l'exercice

Un nouveau modèle de prévoyance, des placements encore plus durables et un Conseil de fondation tourné vers l'avenir: en 2021, la Fondation collective Vita a fait avancer beaucoup de choses. Pour une prévoyance professionnelle équitable et sûre pour toutes les générations.

Équité

Janvier

La Fondation collective Vita s'engage pour une meilleure équité entre les générations: sur la voie d'une prévoyance professionnelle avec moins de redistribution, elle a adapté son modèle de prévoyance et abaissé une nouvelle fois le taux de conversion enveloppant.

www.vita.ch/modele-de-prevoyance



Logement pour seniors

Mars

La Fondation collective Vita investit de manière stratégique et efficace dans des logements et habitats attractifs et orientés vers l'avenir, où il fait bon vieillir sereinement. En 2021, deux nouveaux projets ont été livrés: l'un à Wetzikon, l'autre à Churwalden.

www.vita.ch/logementpourseniors



Gouvernance

Août

Depuis 2021, les processus et les contrôles de SST Vita Dienstleistungs AG sont certifiés selon la norme ISAE 3000. Cette société de gestion assume la direction de la Fondation collective Vita.

Plus d'informations dans le rapport de gouvernance.



Conseil de fondation

Septembre

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Vita a été réélu en 2021. Celui-ci se compose désormais de huit membres au lieu de douze auparavant. Pour la première fois, les femmes sont davantage représentées que les hommes dans l'organe suprême de la Fondation collective Vita.

Stratégie de placement

Novembre

En 2021, la Fondation collective Vita a remanié sa stratégie de placement. Il a été décidé notamment de réduire encore les risques liés aux monnaies étrangères, ce qui a pour principal effet de renforcer la stabilité du portefeuille.



Durabilité

Décembre

Depuis fin 2021, la Fondation collective Vita est membre de «Climate Action 100+» et de la «Net Zero Asset Owner Alliance». Elle a formulé un objectif de réduction des émissions de CO₂ pour son portefeuille d'actions et investira à partir de 2022 dans des Green Bonds.

Plus d'informations dans le rapport sur la durabilité.

Bilan et compte d'exploitation

Bilan

Actif

en CHF	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Placements de la fortune		19'007'191'732	17'166'620'427
Liquidités et placements monétaires	6.4	204'081'171	250'399'113
Placements auprès de l'employeur	6.10	136'951'795	136'783'660
Autres créances	7.1	144'948'021	92'747'433
Obligations	6.4	5'606'602'543	5'382'105'590
Actions	6.4	5'975'195'330	5'319'184'389
Immobilier	6.4	2'908'091'530	2'385'534'354
Placements alternatifs	6.4	2'397'814'373	2'136'436'679
Infrastructure	6.4	390'813'577	255'155'878
Titres hypothécaires	6.4	1'262'377'765	1'236'405'283
Participations	6.4	100'000	100'000
Couverture des risques de change	6.6.2	89'040'229	68'326'735
Garantie des opérations sur dérivés	6.4	-108'824'602	-96'558'686
Comptes de régularisation actifs	7.2	7'056'957	6'484'869
Total de l'actif		19'014'248'689	17'173'105'296

Passif

en CHF	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Dettes		433'329'105	466'072'863
Prestations de libre passage et rentes	7.3	194'898'405	215'643'242
Autres dettes	7.3	238'430'701	250'429'621
Comptes de régularisation passifs	7.4	1'511'210	1'443'633
Réserve de contributions des employeurs	6.10	158'432'451	149'997'177
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		15'973'686'647	15'282'830'547
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2	12'791'962'112	12'331'312'763
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	2'397'720'243	2'156'997'174
Provisions techniques	5.5	784'004'292	794'520'610
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	1'916'842'398	916'969'833
Fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	57'288'057	62'604'559
Fonds libres de la Fondation		473'108'821	293'136'684
Date du début de période		293'136'684	0
Excédent de charges (-) / excédent de produits (+)		179'972'136	293'136'684
Capital de la Fondation		50'000	50'000
Total du passif		19'014'248'689	17'173'105'296

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	01.01. – 31.12.2021	01.01. – 31.12.2020
Cotisations et apports ordinaires et autres		1'287'092'426	1'248'213'780
Cotisations employés		512'840'658	499'647'765
Cotisations employeurs		625'435'134	609'465'545
Prélèvement sur la réserve de contributions des employeurs pour le financement par contributions	6.10	- 23'877'153	- 28'496'991
Prélèvement sur les fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	- 4'653'462	- 14'608'200
Primes uniques et rachats	5.3.2	139'750'749	150'823'986
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	6.10	37'596'500	31'381'676
Prestations d'entrée		1'316'741'629	1'315'180'613
Apports de libre passage	5.3.2	1'274'435'972	1'264'132'060
Apports lors de la reprise d'effectifs d'assurés dans			
Réserve de fluctuation de valeurs		30'999	794'973
Fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	2'919'648	11'391'951
Réserve mathématique des rentiers	5.4	357'535	994'334
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3.2	38'997'476	37'867'295
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		2'603'834'055	2'563'394'393
Prestations réglementaires		- 638'548'413	- 585'468'850
Rentes de vieillesse		- 219'607'369	- 208'113'932
Rentes de survivants		- 19'040'335	- 17'833'137
Rentes d'invalidité		- 46'038'973	- 47'290'105
Prestations en capital à la retraite	5.3.2	- 300'840'412	- 246'779'053
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		- 53'021'324	- 65'452'622
Prestations de sortie		- 1'541'180'216	- 1'908'651'447
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3.2	- 1'472'357'368	- 1'828'076'054
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		- 8'865'373	- 14'241'619
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3.2	- 56'613'164	- 57'267'415
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		- 3'344'311	- 9'066'360
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 2'179'728'629	- 2'494'120'297
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		- 693'974'872	- 364'321'156
Dissolution (+)/constitution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2	- 304'438'909	142'223'639
Dissolution (+)/constitution (-) du capital de prévoyance des rentiers	5.4	- 240'723'069	- 384'775'922
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	5.5	10'516'318	24'363'865
Dissolution (+)/constitution (-) de fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	5'316'502	10'793'818
Rémunération du capital d'épargne	5.3.2	- 156'210'439	- 160'708'427
Dissolution (+)/constitution (-) de réserves de contributions	6.10	- 8'435'274	3'781'871
Report		- 269'869'446	- 295'047'060

en CHF	Annexe	01.01. – 31.12.2021	01.01. – 31.12.2020
Report		- 269'869'446	- 295'047'060
Produits des prestations d'assurance		261'388'705	284'316'401
Prestations d'assurance		247'422'995	270'002'489
Parts excédentaires des assurances		13'965'709	14'313'913
Charges d'assurance		- 240'371'740	- 249'268'665
Primes d'assurance			
Primes de risque		- 142'726'972	- 141'683'043
Primes de coûts		- 70'228'238	- 69'223'730
Contributions au fonds de garantie		- 6'633'827	- 6'484'172
Apports uniques aux assurances	5.3.2	- 20'782'704	- 31'877'720
Résultat net de l'activité d'assurance		- 248'852'482	- 259'999'323
Résultat net des placements		1'435'793'941	829'438'142
Résultat des liquidités et placements monétaires	6.8	- 154'946	- 2'645'992
Résultat des placements auprès de l'employeur	6.8	1'750'584	2'066'826
Rémunération des prestations de libre passage	6.8	- 4'361'046	- 5'109'281
Résultat des obligations	6.8	- 72'715'571	178'266'929
Résultat des actions	6.8	1'056'994'419	480'628'499
Résultat des immeubles	6.8	321'312'052	46'597'207
Résultat des placements alternatifs	6.8	238'747'712	- 28'507'888
Résultat des infrastructures	6.8	67'136'792	7'911'759
Résultat des titres hypothécaires	6.8	15'726'210	15'188'882
Résultat des participations	6.8	850'000	0
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.8	- 42'818'507	233'198'187
Frais d'administration des placements	6.8	- 146'673'758	- 98'156'987
Autres produits		1'184'735	2'501'191
Produits de prestations fournies	7.5	1'184'735	1'216'049
Autres produits	7.5	0	1'285'141
Autres charges	7.6	- 1'018'664	- 228'441
Frais de gestion		- 7'262'829	- 7'249'450
Administration générale		- 6'292'690	- 6'061'379
Marketing et publicité		- 632'957	- 822'860
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle		- 181'447	- 235'745
Autorités de surveillance		- 155'734	- 129'467
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		1'179'844'701	564'462'117
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	- 999'872'565	- 271'325'433
Excédent de produits		179'972'136	293'136'684

Annexe

1 Bases et organisation

Première inscription au registre du commerce / n° CH-020.7.001.096-8	17. September 2003
Systeme de primauté	Primauté des cotisations

1.1 Forme juridique et objet

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation au sens des art. 80 ss CC.

La Fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des employés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP) et ses dispositions d'application. La Fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

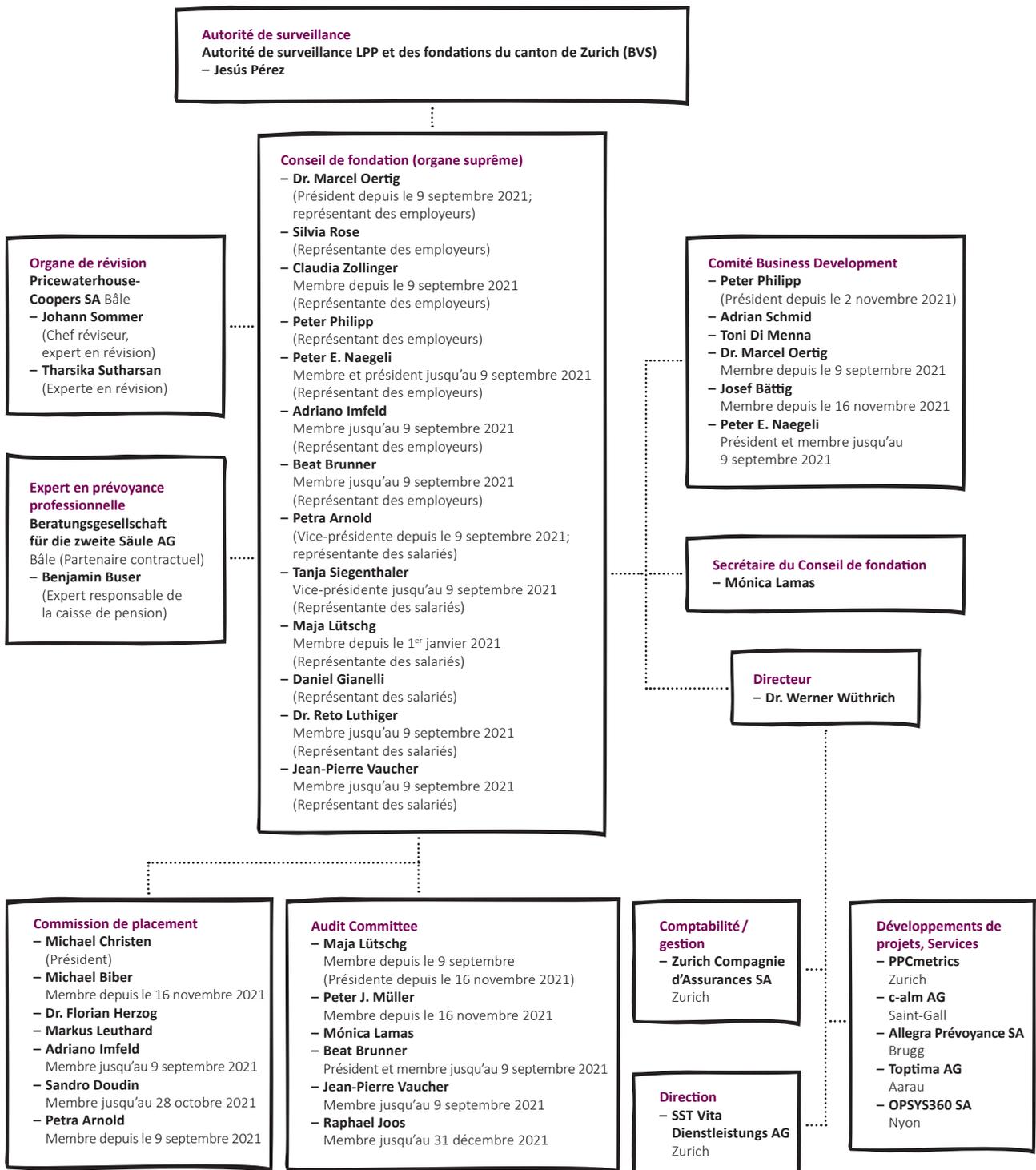
La Fondation collective Vita est enregistrée selon les prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement ZH 1446) et est affiliée au fonds de garantie.

1.3 Mention de l'acte authentique et des règlements

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation par un acte authentique daté du 13 juin 2003. L'acte authentique actuellement valable est daté du 9 mars 2021 et est en vigueur depuis le 27 août 2021 (ordonnance de l'autorité de surveillance).

Règlements valables au 31 décembre 2021	Date d'adoption	Entrée en vigueur	Version
Règlement d'organisation	16 novembre 2021	1 ^{er} novembre 2021	2 / 2021
Règlement des élections pour le Conseil de fondation	8 juin 2021	1 ^{er} juillet 2021	2 / 2021
Règlement de prévoyance base	9 mars 2021	1 ^{er} janvier 2021	2 / 2021
Règlement de placement	8 juin 2021	1 ^{er} janvier 2021	1 / 2021
Règlement des provisions	9 mars 2021	31 décembre 2020	1 / 2020 / 2021
Règlement de liquidation partielle	11 septembre 2014	20 janvier 2015	1 / 2014
Règlement de gouvernance	15 novembre 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 / 2018
Règlement de prévoyance de l'association	9 mars 2021	1 ^{er} janvier 2021	1 / 2021
Règlement de liquidation partielle de l'association	8 septembre 2015	8 septembre 2015	1 / 2015
Règlement d'organisation et des élections de l'association	8 septembre 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 / 2016

1.4 Organe suprême, direction et habilitation à signer



Comités du Conseil de fondation

Jusqu'au 9 septembre 2021, le Conseil de fondation disposait des organes permanents suivants:

- a) Comité d'organisation et de gestion
- b) Comité Business Development
- c) Audit Committee
- d) Comité de placement

Le Conseil de fondation a profité de la réélection générale de 2021 pour évaluer son Target Operating Model (TOM). Pour la nouvelle période administrative, le Comité d'organisation et de gestion a été dissous, et le Comité de placement a été rebaptisé sous la dénomination plus courante de «Commission de placement».

La Fondation collective Vita dispose ainsi désormais de trois organes permanents:

- a) Audit Committee
- b) Comité Business Development
- c) Commission de placement

Habilitation à signer

Le Comité d'organisation et de gestion désigne les personnes autorisées à signer. Le Conseil de fondation et les autres signataires habilités réunissent collectivement deux personnes.

1.5 Gouvernance

1.5.1 Gestion des risques, loyauté, transparence et système de contrôle

La gouvernance d'une fondation collective fait office de cadre réglementaire statutaire et factuel. Sa vocation est d'assurer la gestion et le contrôle de la fondation en définissant claire-

ment la répartition des tâches, des compétences, des responsabilités et des procédures de contrôle entre les différents organes juridiques et factuels. Le but est de répondre aux attentes des divers groupes d'intérêts au sein des structures multi-niveaux de la fondation collective.

La gouvernance, la gestion des risques et la conformité ont pour vocation de contribuer à garantir à la fois la gestion cohérente et la sécurité de la fondation collective.

1.5.2 Gestion des risques

À l'instar d'une entreprise, une fondation collective est exposée à divers risques. C'est pourquoi la Fondation collective Vita s'est dotée, en 2017, d'un système de gestion intégrée des risques. Les risques concernés sont identifiés, analysés et évalués. Leurs causes sont étudiées, et les mesures à mettre en œuvre ainsi que les contrôles à mettre en place sont définis. Les risques font l'objet d'une surveillance annuelle en plusieurs étapes. Le système de gestion des risques est adapté en permanence à l'évolution de la situation.

1.5.3 Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI est dédié aux risques opérationnels et fait partie intégrante du système de gestion des risques de la Fondation collective Vita. L'exercice des activités opérationnelles peut porter atteinte à la réalisation des objectifs opérationnels et des processus définis. Les processus clés sont consignés de manière systématique et détaillée afin qu'ils puissent être suivis de manière claire et lisible au moyen de procédures de contrôle idoines.

1.6 Employeurs affiliés

	2021	2020
État au 01.01.	22'927	22'583
Entrées	2'518	2'458
Sorties	-1'763	-2'114
État au 31.12.	23'682	22'927

+755  EN 2021

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Situation en fin d'année

	31.12.2021		31.12.2020	
Total des membres actifs	142'493		138'654	
Assurés actifs	137'170		133'507	
Assurés en incapacité de gain	5'323		5'147	
Total des rentiers	16'722	5'827¹⁾	15'824	5'013¹⁾
Rentes de vieillesse	11'388	5'511	10'781	4'728
Rentes d'enfants de retraités	225	193	212	175
Rentes de conjoint	1'457	117	1'365	106
Rentes d'orphelin	351	6	324	4
Rentes d'invalidité	2'622	0	2'535	0
Rentes d'enfants d'invalides	679	0	607	0

1) Y compris les rentiers qui ont été intégrés au bilan de la Fondation (à partir du 1^{er} janvier 2016).

2.2 Évolution des effectifs

Assurés actifs	2021	2020
État au 01.01.	133'507	136'404
Entrées	32'591	31'768
Départs à la retraite	-1'662	-1'840
Décès	-166	-185
Sorties	-27'100	-32'640
État au 31.12.	137'170	133'507

	Rentes de vieillesse	Rentes d'enfants de retraités	Rentes de conjoint	Rentes d'orphelin	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants d'invalides
Situation au 01.01.2020	9'992	195	1'263	290	2'507	555
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	1'013	85	139	57	364	99
Rentes résultant de reprises	1	0	27	4	2	0
Décès	-215	-6	-49	-3	-54	-13
Sorties / départs	-10	-62	-15	-24	-284	-34
Situation au 31.12.2020	10'781	212	1'365	324	2'535	607

Situation au 01.01.2021	10'781	212	1'365	324	2'535	607
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	838	76	123	59	353	101
Rentes résultant de reprises	28	0	46	0	19	1
Décès	-204	-1	-59	-4	-37	-13
Sorties / départs	-55	-62	-18	-28	-248	-17
Situation au 31.12.2021	11'388	225	1'457	351	2'622	679

3 Nature de l'application du but

3.1 Explications relatives aux plans de prévoyance

La Fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une institution de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le Conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des presta-

tions de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

3.2 Financement

Les contributions sont financées par les employeurs et les salariés. La part des employeurs s'élève à au moins 50%.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2. En outre, les dispositions des recommandations spécialisées conformément à la Swiss GAAP RPC 26 («true & fair view») sont applicables. Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués:

Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, infrastructure, immobilier et placements alternatifs) ainsi que les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués aux cours de fin d'année. Les résultats de change sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèques et participations

Les prêts hypothécaires (placements directs – titres hypothécaires) et les participations sont portés au bilan à la valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Chaque année, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés par l'expert en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à la valeur nominale.

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Quelques différences minimales peuvent survenir lors du calcul des totaux.

4.3 Changement de principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a aucun changement dans l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes.

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques / réassurance

Afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité, la Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec la société Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (Zurich Vie). La Fondation est à la fois preneur d'assurance et bénéficiaire. La Fondation assume le risque de placement ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 2016, le risque de longue vie.

Les frais de gestion encourus directement par la Fondation sont présentés dans le compte d'exploitation sous le poste «Frais de gestion».

Tous les autres frais encourus par la Fondation sont pris en charge par Zurich Vie et compensés par la prime de coûts. Aux fins de financement de cette prime, la Fondation prélève une contribution aux frais sur toutes les institutions de prévoyance affiliées.

La ventilation de la prime de coûts découle de la présentation des comptes ci-après, établie par Zurich Vie:

en CHF 1'000	2021	2020
Répartition de la prime de coûts	70'228	69'224
Administration générale	41'791	50'318
Marketing et publicité	779	774
Activité de courtage	27'658	18'132

La rubrique «Activité de courtage» inclut également les indemnités du propre réseau de distribution de Zurich.

En y ajoutant les coûts encourus directement par la Fondation (voir le compte d'exploitation), on obtient les frais de gestion totaux suivants (valeurs arrondies):

en CHF 1'000	2021	2020
Répartition des frais de gestion	77'491	76'473
Administration générale	48'084	56'379
Marketing et publicité	1'412	1'597
Activité de courtage	27'658	18'132
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle	181	236
Autorités de surveillance	156	129

Les frais de gestion de fortune figurent dans le compte d'exploitation ainsi qu'à l'annexe 6.9.

Participation aux excédents

L'art. 68a, ch. 2, al. 1, let. a LPP stipule, par principe, que les participations excédentaires découlant de contrats d'assurance doivent être créditées sur les avoirs épargnés par les personnes assurées; on ne peut diverger de ce principe que si la commission de prévoyance de l'institution de prévoyance affiliée prend une autre décision.

Dans le cas d'une fondation collective partiellement autonome, les excédents ne surviennent qu'en relation avec une évolution favorable des

risques. À la Fondation collective Vita, l'art. 1.3 du règlement de prévoyance stipule que les excédents dégagés dans le cadre du contrat d'assurance vie collective doivent être utilisés conformément à la décision du Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation a décidé ce qui suit: étant donné que des calculs spécifiques ne sont pas tenus pour chaque institution individuelle de prévoyance, l'affectation de l'excédent ne survient pas selon une clé de répartition mais est saisie comme produits dans le compte d'exploitation.

5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les engagements de rentes de la Fondation peuvent être répartis en deux catégories:

- obligations des rentes vieillesse, de conjoint, d'orphelin et d'enfants de retraités, portées depuis le 1^{er} janvier 2016 au bilan de la Fondation (voir point 5.4);
- engagements de rentes réassurées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA; la réserve mathématique correspondante n'est pas portée au bilan de la Fondation.

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes découlant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA s'élèvent à:

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Réserve mathématique des rentiers	2'129'515'237	2'159'659'756
Rentes de vieillesse	1'299'665'593	1'365'221'058
Rentes d'enfants de retraités	548'591	698'175
Rentes de conjoint	259'062'409	246'087'627
Rentes d'orphelin	9'283'357	8'977'837
Rentes d'invalidité	300'991'757	285'688'337
Rentes d'enfants d'invalides	11'085'552	10'739'067
Libération du paiement des primes	248'877'977	242'247'655

5.3 Évolution et rémunération du capital d'épargne dans le système de primauté des cotisations

5.3.1 Modèle de prévoyance Vita Classic

Principes de la rémunération

Le rendement des avoirs de vieillesse est déterminé sur la base du modèle de prévoyance Vita Classic introduit le 1^{er} janvier 2021 avec effet à compter de 2022.

En ce qui concerne la rémunération, il est fait d'une part la différence entre la partie LPP obligatoire et les avoirs de vieillesse surobligatoires et, d'autre part, entre la rémunération de base et la rémunération supplémentaire. Les taux sont applicables à chaque fois pour l'ensemble de l'année civile et ils sont communiqués à l'avance. La rémunération supplémentaire est créditée sur la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse.

Mode de fonctionnement du modèle

La **rémunération de base** correspond à la rémunération minimale légale de l'avoit LPP obligatoire (taux d'intérêt minimal LPP).

Le calcul de la **rémunération supplémentaire** s'effectue en trois étapes:

1. Détermination de la rémunération supplémentaire maximale: À la fin du mois de novembre, la rémunération supplémentaire maximale est déterminée à l'aide du tableau des intérêts, en fonction du taux de couverture.

2. Détermination de la part individuelle (sur la rémunération supplémentaire): La part individuelle sur la rémunération supplémentaire dépend de l'année d'affiliation à la Fondation collective Vita et

est définie dans l'historique des fluctuations de valeurs. Au bout de cinq années d'affiliation, la rémunération supplémentaire maximale est atteinte.

3. Calcul de la rémunération supplémentaire effective: La rémunération supplémentaire effective est obtenue en multipliant la rémunération supplémentaire maximale par la part individuelle sur la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Le tableau des intérêts ainsi que le mode de fonctionnement détaillé du modèle peuvent être consultés sur www.vita.ch/modele-de-prevoyance.

5.3.2 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2021	2020
Rémunération totale du capital d'épargne	1,00 % – 1,40 %	1,00 % – 1,50 %
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	1,00 %	1,00 %
Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année	12'331'312'763	12'312'827'975
Constitution (+) / dissolution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs	304'438'909	-142'223'639
Contributions d'épargne	926'806'826	899'756'798
Contributions d'épargne AI	28'583'868	28'961'680
Primes uniques et rachats	139'750'749	150'823'986
Apports de libre passage	1'073'342'354	986'209'301
Apports de libre passage (reprises d'effectifs)	201'093'618	277'922'759
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'472'357'368	-1'828'076'054
dont différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP ¹⁾	99'926	161'230
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-56'613'164	-57'267'415
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	38'997'476	37'867'295
Prestations en capital à la retraite	-300'840'412	-246'779'053
Apports uniques aux assurances	-20'782'704	-31'877'720
dont différences du rachat de rentes ¹⁾	0	51'910
Transfert dans le capital de prévoyance des rentiers	-253'751'954	-338'221'802
Correction du capital de prévoyance des actifs ²⁾	109'693	-21'756'554
Rémunération du capital d'épargne	156'210'439	160'708'427
Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année	12'791'962'112	12'331'312'763
dont avoirs de vieillesse selon LPP	6'881'928'142	6'668'747'473

1) Charges et produits influant sur le résultat et non pris en compte dans le compte d'exploitation sous le poste «Dissolution (+) / constitution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs».

2) Le transfert du cercle des assurés dans le nouveau système de gestion a entraîné une correction du capital de prévoyance des assurés actifs; les droits des différentes personnes assurées ne sont pas touchés.

5.4 Évolution de la réserve mathématique des rentiers dans le bilan de la Fondation

en CHF	2021	2020
Réserve mathématique des rentiers au début de l'année dans le bilan propre	2'156'997'174	1'772'221'252
Constitution (+) / dissolution (-) réserve mathématique des rentiers	240'723'069	384'775'922
Prestations sous forme de rentes	- 121'282'020	- 106'964'107
Prestations en capital en cas de décès	- 931'165	- 338'952
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs	253'751'954	338'221'802
Rachats des rentes	357'535	994'334
Adaptation au calcul de l'expert	108'826'765	152'862'846
Réserve mathématique des rentiers à la fin de l'année dans le bilan propre	2'397'720'243	2'156'997'174

Jusqu'au 31 décembre 2015, les rentes de vieillesse ainsi que les rentes de survivants et les rentes d'enfants de retraités qui en découlent étaient rachetées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (réserves mathématiques conformément à l'annexe 5.2). Le calcul des capitaux de prévoyance repose sur les bases techniques de la table de mortalité par génération LPP 2020 à un taux technique de 1,50% (chiffre 5.7). Le Conseil de fondation a décidé de ne pas procéder à une hausse des rentes pour l'année 2021.

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

en CHF	2021	2020
Provisions techniques au début de l'année	794'520'610	818'884'475
Constitution (+) / dissolution (-) provisions techniques	- 10'516'318	- 24'363'865
Apports provisions pour pertes sur retraites	28'444'118	23'360'123
Prélèvements provisions pour réserves d'intérêts	- 38'960'436	- 47'723'988
Provisions techniques à la fin de l'année	784'004'292	794'520'610
dont provisions pour pertes sur retraites	745'043'856	716'599'738
dont provisions pour réserves d'intérêts	38'960'436	77'920'872

Les principes de calcul des provisions techniques requises ont été contrôlés par l'expert de la prévoyance professionnelle. Ils figurent dans le règlement des provisions approuvé par le Conseil de fondation.

Provision pour le taux de conversion (pertes sur retraites)

Étant donné que, par rapport aux taux de conversion selon les bases techniques de la Fondation, les taux réglementaires de conversion sont trop élevés, des pertes sont subies en cas de retraite. La couverture de ces pertes est compensée comme suit par la provision pour le taux de conversion:

- les assurés actifs et tous les invalides à partir de 58 ans sont pris en compte;
- le montant de la provision correspond à la différence entre l'avoir de vieillesse extrapolé à l'âge ordinaire de la retraite et la réserve mathématique requise de la prestation de vieillesse réglementaire en tenant compte de la prise de prestation en capital. Le montant ainsi obtenu est escompté au taux technique au jour d'échéance du calcul.
- 40% des prestations de vieillesse sont considérés comme constituant la part du retrait en capital sur la base de l'évaluation de la situation.

Provision aux fins de constitution des réserves d'intérêts (selon le modèle en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020)

Le modèle de participation (modèle de prévoyance Vita Classic) a été modifié au 1^{er} janvier 2021 (voir chiffre 5.3.1). Il n'y a plus de nouvelles tranches d'intérêt. La provision toujours indiquée dans les comptes annuels 2021 entre en ligne de compte dans la rémunération supplémentaire en 2022 pour les institutions de prévoyance bénéficiaires.

Le modèle de participation utilisé jusque-là prévoyait que les réserves annuelles d'intérêts soient utilisées pour le complément de rémunération des avoires de vieillesse des assurés actifs dans les institutions de prévoyance bénéficiaires. À cet égard, la réserve annuelle d'intérêts était constituée le 31 octobre de chaque année à partir des rendements dépassant les réserves de fluctuation de valeur de 6%.

Jusqu'à la constitution complète de la réserve de fluctuation de valeurs cible de 6%, l'échelle d'intérêts, qui dépend du taux de couverture, prévoyait de plafonner la rémunération au taux d'intérêt minimum de 1,0% tant pour la partie obligatoire que pour la partie surobligatoire. Le modèle de réserve d'intérêts n'amenait une amélioration des prestations qu'après la constitution complète de la réserve de fluctuation de valeurs de 6%. Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 étaient donc respectées.

La provision pour la constitution de la réserve d'intérêts correspondait à la somme des tranches d'intérêt non encore payées des quatre années civiles précédentes et de la réserve d'intérêt de l'année civile qui suit.

Rémunération des avoires de vieillesse (sur la base du modèle appliqué jusque-là)

En ce qui concerne la rémunération, une distinction était opérée entre, d'une part, la partie LPP obligatoire et les avoires de vieillesse surobligatoires et, d'autre part, entre la rémunération de base et la rémunération supplémentaire. Les taux s'appliquaient à chaque fois pour l'ensemble de l'année civile et ils étaient communiqués à l'avance.

En ce qui concerne la rémunération de base, les taux étaient fixés le 31 octobre précédent en fonction du taux de couverture applicable.

Pour la rémunération supplémentaire, les taux étaient déterminés conformément au modèle de rémunération de la Fondation. L'élément déterminant était la situation financière de la Fondation au cours des cinq années précédentes. La rémunération supplémentaire était calculée sur l'avoire obligatoire et surobligatoire du capital de prévoyance. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'intégralité des bonifications d'intérêts supplémentaires est versée au capital de prévoyance surobligatoire.

	2021	2020	2019	2018	2017
Apports (+)/prélèvements (-) à la / sur la réserve d'intérêts					
Tranche 2017	-38'960'436	-38'960'436	-38'960'436	-38'960'436	194'802'180
Tranche 2018	0	0	0	0	
Tranche 2019	0	0	0		
Tranche 2020	0	0			
Tranche 2021	0				
Apports (+)/prélèvements (-)	-38'960'436	-47'723'988	-121'757'272	-121'757'272	112'005'344
État de la réserve d'intérêts	38'960'436	77'920'872	125'644'860	247'402'132	369'159'404

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle du 8 juin 2022

L'expert de la prévoyance professionnelle constate, dans son expertise, que:

Attestation de l'expert

En tant qu'experts reconnus de la prévoyance professionnelle, nous avons rédigé le bilan actuariel de la Fondation et, sur la base des documents qui ont été mis à notre disposition, nous confirmons, conformément à l'art. 52e al. 1 LPP, que

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisés sont pertinents;
- l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements à la date de clôture du bilan;
- les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales;
- les mesures prises afin de couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

Bases actuarielles	Table de mortalité par génération LPP 2020
Taux d'intérêt technique	1,50 %

Le règlement des provisions de la Fondation, en vigueur depuis le 31 décembre 2020, a été appliqué.

5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Un découvert existe lorsque, à la date du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Fortune de prévoyance disponible	18'363'687'866	16'492'987'065
Fortune brute (total de l'actif)	19'014'248'689	17'173'105'296
Dettes	-433'329'105	-466'072'863
Comptes de régularisation passifs	-1'511'210	-1'443'633
Réserve de contributions des employeurs	-158'432'451	-149'997'177
Fonds libres des institutions de prévoyance	-57'288'057	-62'604'559
Capital de prévoyance actuariel	15'973'686'647	15'282'830'547
Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	115,0%	107,9%

6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placements, gestionnaires de portefeuille et règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services mandatés.

Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement. Il bénéficie à cette fin des conseils de la Commission de placement. Le Conseil de fondation a délégué respectivement à la direction et à la Commission de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, banque dépositaire

Placements collectifs	Zurich fondation de placement Zurich Invest SA Capvis Equity Partners SA Credit Suisse Funds SA Rye Harbour CLO, Ltd
Gestion de la fortune, produits dérivés et bons du Trésor américain	Cardano Risk Management B. V., Rotterdam (NL) Autorité néerlandaise de surveillance des marchés financiers (AFM)
Hypothèques	Zurich Invest SA, Zurich Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Conseil en matière de placements	Zurich Invest SA, Zurich SIGLO Capital Advisors SA, Zurich PPCmetrics SA, Zurich c-alm SA, Saint-Gall
Investment Controlling	Complementa SA, Saint-Gall
Banque dépositaire / Global Custodian	UBS Suisse SA, Zurich

Exigences posées à la direction et à la gestion de fortune de la prévoyance professionnelle conformément à l'art. 48f OPP 2

Les personnes assujetties au sens de l'art. 6.1 du règlement de placement ne peuvent être que des personnes physiques ou morales habilitées à cette tâche et organisées de telle sorte qu'elles satisfont aux exigences de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi qu'aux dispositions des art. 48g–48l OPP 2. Dans ce contexte, il faut observer les concrétisations des dispositions des art. 6.3–6.8 du règlement de placement. En outre, les dispositions correspondantes du règlement d'organisation sont applicables.

Déclaration de loyauté

La Fondation collective Vita relève de la charte de l'ASIP. Ainsi, la Fondation collective Vita dispose d'un règlement de gouvernance qui garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres de l'organe et les collaborateurs de SST Vita Dienstleistungs AG, mais aussi les partenaires externes qui sont chargés des placements, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ont l'obligation de respecter les dispositions légales et réglementaires. Chaque année, ils signent une déclaration attestant qu'ils ont respecté les prescriptions en matière d'intégrité et de loyauté (art. 51 LPP et art. 48f à 48l OPP 2) ainsi que le règlement de la fondation concernant les avantages financiers, les liens d'intérêts et les transactions pour propre compte.

Exercice des droits de vote

Les droits de vote au sein des grandes entreprises suisses et étrangères sont exercés de manière active par la Fondation collective Vita dans l'intérêt de ses assurés et publiés sur son site Internet www.vita.ch.

Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Selon la LIMF, la répartition est faite en petites et grandes contreparties financières. La valeur seuil pour une petite contrepartie financière est de CHF 8 milliards.

En tant qu'institution de prévoyance, la Fondation collective Vita est une contrepartie financière.

Elle se situe bien en dessous du seuil mentionné ci-dessus et est donc considérée comme petite contrepartie financière.

La LIMF se concentre sur les obligations suivantes: l'obligation de réduire les risques, de compenser et de négocier sur une plate-forme. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il existe une obligation supplémentaire de déclarer. La Fondation collective Vita a délégué l'exercice de ces obligations à Cardano Risk Management B.V. La délégation et les tâches associées sont définies par le contrat de gestion de fortune établi entre la Fondation collective Vita et Cardano Risk Management B.V.

6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP 2

En 2021, il n'a pas été fait usage de la possibilité d'une extension des possibilités de placement.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Dans le cadre de la modification du modèle de participation (modèle de prévoyance Vita Classic), la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs a été fixée à 12% au 1^{er} janvier 2021.

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible	1'916'842'398	916'969'833
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	12,0%	6,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective	1'916'842'398	916'969'833
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	916'969'833	645'644'400
Constitution (+)/dissolution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	999'872'565	271'325'433

Méthodes de calcul

La réserve requise de fluctuation de valeurs (en pourcentage) est déterminée selon le concept dynamique de Value at Risk sur la base d'une distribution normale qui englobe l'ensemble des risques et qui tient donc compte de l'effet de diversification du portefeuille. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie via la stratégie de placement approuvée par le Conseil de fondation. Les paramètres suivants ont été utilisés pour le calcul:

- horizon temporel: 1 an
- niveau de sécurité visé: 95%

6.4 Présentation des placements de la fortune par catégories

	31.12.2021		Stratégie	Marge	31.12.2020		Limite OPP 2
	en CHF	en %			en CHF	en %	
Liquidités et placements monétaires	204'081'171	1,09	1,0	0–5	250'399'113	1,48	
Comptes courants bancaires, Poste	199'533'768	1,07			240'295'068	1,42	
Marché monétaire – placements collectifs	4'547'403	0,02			10'104'046	0,06	
Obligations – placements collectifs	5'606'602'543	29,94	29,0		5'382'105'590	31,78	
Obligations Suisse	1'908'259'842	10,19	10,0	7–13	1'213'132'859	7,16	
Obligations étranger	3'698'342'701	19,75	19,0	13–25	4'168'972'731	24,61	
Actions – placements collectifs	5'975'195'330	31,91	30,0		5'319'184'389	31,41	50
Actions Suisse	1'199'419'065	6,41	6,0	4–8	1'007'265'302	5,95	
Actions étranger	4'775'776'265	25,50	24,0	19–29	4'311'919'087	25,46	
Immobilier – placements collectifs	2'908'091'530	15,53	15,0		2'385'534'354	14,08	30
Immobilier Suisse	1'900'990'788	10,15	10,0	5–17	1'558'859'901	9,20	
Immobilier étranger	1'007'100'742	5,38	5,0	2–8	826'674'453	4,88	
Placements alternatifs – placements collectifs	2'397'814'373	12,81	15,0		2'136'436'679	12,61	15
Hedge Funds	778'870'984	4,16	6,0	4–8	916'858'456	5,41	
Obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) ¹⁾	0	0,00			88'358'150	0,52	
Private Equity	613'831'718	3,28	3,0	1–5	414'344'550	2,45	
Insurance Linked Strategies ¹⁾	0	0,00			55'225'028	0,33	
Options	36'786'401	0,20			32'101'777	0,19	
Senior Loans (unhedged)	678'523'295	3,62	4,0	2–6	629'548'719	3,72	
Direct Lending	289'801'975	1,55	2,0	0–4	0	0,00	
Infrastructure	390'813'577	2,09	3,0		255'155'878	1,51	10
Infrastructure	390'813'577	2,09	3,0	0–8	255'155'878	1,51	
Titres hypothécaires	1'262'377'765	6,74	7,0	3–11	1'236'405'283	7,30	50
Hypothèques – placements collectifs	161'527'356	0,86			160'174'882	0,95	
Hypothèques – placements directs	1'100'850'409	5,88			1'076'230'401	6,35	
Participations	100'000	0,00			100'000	0,00	
Couverture des risques de change	89'040'229	0,48			68'326'735	0,40	
Garantie des opérations sur dérivés	–108'824'602	–0,58			–96'558'686	–0,57	
Total des placements	18'725'291'916	100,00			16'937'089'334	100,00	
Autres actifs	288'956'773				236'015'962		
Placements auprès de l'employeur	136'951'795				136'783'660		
Autres créances	144'948'021				92'747'433		
Comptes de régularisation actifs	7'056'957				6'484'869		
Total de l'actif	19'014'248'689				17'173'105'296		
Actions	5'975'195'330	31,91			5'319'184'389	31,41	50
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	3'687'009'978	19,69			2'865'755'515	16,92	30

1) À la suite de la décision du Conseil de fondation du 17 novembre 2020, les placements actuels dans les Insurance Linked Strategies et les CLO, toujours existants mais désormais dépourvus de quote-part de placement à compter du 1^{er} janvier 2021 au titre de l'allocation stratégique des actifs, sont affectés à la quote-part de Direct Lending jusqu'à leur expiration / désinvestissement. La valeur de marché au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 10'719'951.08 pour les Insurance Linked Strategies et à CHF 84'649'406.43 pour les Obligations structurées adossées à des emprunts (CLO).

«Exposition à la Russie»

L'«exposition à la Russie» de la Fondation collective Vita – toutes catégories de placement confondues – s'élève au 31 décembre 2021 à moins de 0,2% des placements de la fortune.

Limite selon l'OPP 2

Les exigences relatives aux limites individuelles selon les art. 54, 54a et 54b ainsi que les art. 55a, b, c et e OPP 2 sont respectées au 31 décembre 2021.

Participations

En ce qui concerne la fourniture de prestations de services dans le domaine du 2^e pilier, la Fondation collective Vita détient 100% des parts de SST Vita Dienstleistungs SA (capital-actions de CHF 100'000). Le capital figure dans les placements de la fortune.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers s'effectuent via les groupes de placement suivants:

Immobilien Wohnen Schweiz	Zurich fondation de placement	ISIN CH0018192903
Immobilien Wohnen im Alter Schweiz	Zurich fondation de placement	ISIN CH0291438379
Zurich Invest Fonds Immobilien Direkt Schweiz	Zurich Invest SA	ISIN CH0433089270
CSA Real Estate Switzerland	Fondation de placement CS	ISIN CH0013123002
Immobilien Geschäft Schweiz	Zurich fondation de placement	ISIN CH0032598069
Immobilien Indirect Global Passiv	Zurich fondation de placement	ISIN CH0029744171
Immobilier Europe Direct	Zurich fondation de placement	ISIN CH0183503272
Immobilier USA	Zurich fondation de placement	ISIN CH0448058799

6.5 Engagements courants (ouverts) de capitaux

Les engagements de placement non encore révoqués (Commitments) étaient les suivants au jour de clôture du bilan:

en CHF	2021	2020
CapVis III (Private Equity)	0,6 mio.	0,6 mio.
CapVis IV (Private Equity)	0 mio.	0,3 mio.
CapVis V (Private Equity)	6 mio.	8,3 mio.
Schroder Adveq Real Assets Harvested Resources L. P. (Schroder Adveq Management AG)	0 mio.	7,4 mio.
Private Equity I (Zurich fondation de placement)	64,6 mio.	65,9 mio.
Private Equity II (Zurich fondation de placement)	29,6 mio.	31,0 mio.
Private Equity III (Zurich fondation de placement)	81,9 mio.	127,9 mio.
Private Equity IV (Zurich fondation de placement)	150,4 mio.	205,2 mio.
Infrastructure I (Zurich fondation de placement)	0,6 mio.	0,6 mio.
Infrastructure II (Zurich fondation de placement)	6,9 mio.	10,5 mio.
Infrastructure III (Zurich fondation de placement)	154,3 mio.	165,8 mio.
ILS Life (Zurich fondation de placement)	0 mio.	73,6 mio.
Immobilier USA (Zurich fondation de placement)	18,2 mio.	82,2 mio.
Zurich Invest Middle Market Lending Europe I (Zurich fondation de placement)	80,8 mio.	270,5 mio.
Private Equity Co-Investments I Zurich fondation de placement	192,4 mio.	0 mio.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours

Dans le cadre des dispositions de l'article 56a OPP 2, l'utilisation d'instruments financiers dérivés a eu lieu à la date du bilan.

6.6.1 Sûretés reçues/accordées (collaterals)

À la suite des nouvelles exigences réglementaires du marché (EMIR et LIMF), un processus de gestion des sûretés (collaterals) a été mis en place. Désormais, le risque de contrepartie découlant des gains ou des pertes non réalisés sur les tran-

sactions sur instruments dérivés de gré à gré (OTC) est compensé quotidiennement entre les acteurs du marché par le biais d'un règlement en espèces (collateral).

6.6.2 Couverture des risques de change

En lien avec les règles prescrites par le Conseil de fondation en matière de couverture des monnaies étrangères, les couvertures de risque de change suivantes étaient en cours au 31 décembre 2021:

	31.12.2021	31.12.2020
Total monnaies étrangères		
Contre-valeur en CHF	6'434'292'073	5'328'660'784
Valeur du marché en CHF	6'345'251'844	5'260'334'049
Résultat non réalisé en CHF	89'040'229	68'326'735
dont:		
Contre-valeur en CHF	1'886'634'851	1'579'293'507
Montant en EUR	1'754'600'000	1'472'600'000
Cours de clôture 31.12.	1.038228	1.081042
Valeur du marché en CHF	1'821'674'857	1'591'942'214
Résultat non réalisé en CHF	64'959'994	-12'648'707
Contre-valeur en CHF	3'699'212'310	3'058'307'528
Montant en USD	4'055'000'000	3'358'300'000
Cours de clôture 31.12.	0.911807	0.883851
Valeur du marché en CHF	3'697'378'570	2'968'238'283
Résultat non réalisé en CHF	1'833'740	90'069'245
Contre-valeur en CHF	368'129'439	340'479'865
Montant en GBP	292'200'000	287'600'000
Cours de clôture 31.12.	1.232471	1.207114
Valeur du marché en CHF	360'127'981	347'166'055
Résultat non réalisé en CHF	8'001'458	-6'686'190
Contre-valeur en CHF	261'969'719	193'018'530
Montant en YEN	32'120'000'000	22'380'000'000
Cours de clôture 31.12.	0.007915	0.008562
Valeur du marché en CHF	254'241'868	191'615'893
Résultat non réalisé en CHF	7'727'851	1'402'637
Contre-valeur en CHF	48'427'088	38'405'967
Montant en SEK	456'000'000	369'600'000
Cours de clôture 31.12.	0.100770	0.106864
Valeur du marché en CHF	45'951'056	39'496'828
Résultat non réalisé en CHF	2'476'032	-1'090'861
Contre-valeur en CHF	47'912'227	44'873'831
Montant en DKK	333'500'000	310'400'000
Cours de clôture 31.12.	0.139495	0.145362
Valeur du marché en CHF	46'521'582	45'120'482
Résultat non réalisé en CHF	1'390'645	-246'652
Contre-valeur en CHF	86'569'439	74'281'556
Montant en AUD	127'400'000	112'800'000
Cours de clôture 31.12.	0.662406	0.680446
Valeur du marché en CHF	84'390'542	76'754'294
Résultat non réalisé en CHF	2'178'897	-2'472'738
Contre-valeur en CHF	35'437'000	0
Montant en HKD	299'500'000	0
Cours de clôture 31.12.	0.116746	0.000000
Valeur du marché en CHF	34'965'390	0
Résultat non réalisé en CHF	471'610	0

6.6.3 Présentation des dérivés ouverts

Valeur du marché	2021	2020
Dérivés sur actions Suisse	7'357'280	6'420'355
Dérivés sur actions étranger	29'429'121	25'681'421
Total	36'786'401	32'101'777

Obligation de couverture – dérivés réduisant l'exposition

Les dérivés réduisant l'exposition sont couverts par des sous-jacents correspondants. La Fondation collective Vita a utilisé les indices suivants avec la pondération correspondante pour couvrir les sous-jacents. Avec cette distribution bien diversifiée, le portefeuille de la Fondation collective Vita est largement reproduit. Les actifs sous-jacents sont disponibles.

Index Pondération	2021	2020
S & P 500	34%	34%
Euro Stoxx Index 50	10%	10%
FTSE 100	6%	6%
Topix	8%	8%
MSCI EM	22%	22%
Swiss Market Index	20%	20%

Prise en compte des dérivés pour contrôler les limites maximales

Ces options put sont des dérivés asymétriques qui ne sont pas comptabilisés dans les actifs sous-jacents.

Risque de contrepartie des dérivés

Sur les dix transactions sur dérivés ouvertes, toutes sont des transactions négociées de gré à gré (OTC) avec une valeur de remplacement totale de CHF 36'786'401; des transactions ont été réalisées avec les contreparties suivantes:

Contreparties	2021	2020
Goldman Sachs International	16'969'330	3'775'628
BNP Paribas SA	14'113'127	56'873
UBS SA	3'377'139	10'941'324
Bank of America Corporation	1'200'483	0
HSBC Bank PLC	939'084	8'689'071
Credit Suisse SA	187'239	8'638'882
Total	36'786'401	32'101'777

Commentaire sur l'utilisation de produits dérivés au cours de l'exercice

Les dérivés ont été utilisés tout au long de l'année dans les catégories de placement Actions Suisse et Actions étranger. Tous les dérivés ont été couverts à tout moment et n'ont jamais abouti à une exposition qui dépassait les limites maximales conformément à l'article 54 OPP 2.

6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

en CHF	01.01. – 31.12.2021	01.01. – 31.12.2020
Intérêts	- 2'925'110	- 4'022'029
Résultat des liquidités	- 314'648	- 979'574
Résultat des placements auprès de l'employeur	1'750'584	2'066'826
Rémunération des prestations de libre passage	- 4'361'046	- 5'109'281
Marché monétaire – placements collectifs	159'701	- 1'666'418
Obligations – placements collectifs	- 72'715'571	178'266'929
Obligations Suisse	- 24'478'758	6'011'599
Obligations étranger	- 48'236'813	172'255'330
Actions – placements collectifs	1'056'994'419	480'628'499
Actions Suisse	244'575'564	39'949'389
Actions étranger	812'418'855	440'679'110
Immobilier – placements collectifs	321'312'052	46'597'207
Immobilier Suisse	150'512'910	80'613'774
Immobilier étranger	170'799'142	- 34'016'567
Placements alternatifs – placements collectifs	238'747'712	- 28'507'888
Hedge Funds	55'473'974	- 83'513'254
Private Equity	214'930'212	11'615'907
Senior Loans Global	53'927'795	- 26'241'817
Obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) ¹⁾	0	342'498
Insurance Linked Strategies ¹⁾	0	808'704
Options	- 78'217'876	68'480'074
Direct Lending	- 7'366'394	0
Infrastructure	67'136'792	7'911'759
Infrastructure	67'136'792	7'911'759
Titres hypothécaires	15'726'210	15'188'882
Hypothèques – placements collectifs	1'804'751	767'390
Intérêts hypothécaires	13'921'458	14'421'493
Participations	850'000	0
Participations	850'000	0
Résultat des opérations de couverture des risques de change	- 42'818'507	233'198'187
Frais de gestion de fortune	- 146'673'758	- 98'156'987
TER, dépenses et autres frais de gestion de fortune	- 144'437'437	- 95'424'014
Gestion de fortune hypothèques	- 2'236'321	- 2'732'973
Résultat net des placements de la fortune	1'435'793'941	829'438'142
Performance nette²⁾	8,49 %	5,35 %

1) À la suite de la décision du Conseil de fondation du 17 novembre 2020, les placements actuels dans les Insurance Linked Strategies et les CLO, toujours existants mais désormais dépourvus de quote-part de placement à compter du 1^{er} janvier 2021 au titre de l'allocation stratégique des actifs, sont affectés à la quote-part de Direct Lending jusqu'à leur expiration / désinvestissement. Les comptes annuels 2021 affichent un produit de CHF 748'714.58 pour les Insurance Linked Strategies et de CHF - 3'068'486.14 pour les Obligations structurées adossées à des emprunts (CLO).

2) TTWR = True Time Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille hors entrées et sorties de capitaux pendant la période d'évaluation (source: Zurich Invest SA). Le rendement brut de 5,55 % figure dans le rapport annuel 2020.

6.9 Frais de gestion de la fortune selon l'art. 48a OPP 2

Placements de la fortune	31.12.2021	31.12.2020
Total des placements de la fortune	19'007'191'732	17'166'620'427
dont placements transparents	18'999'035'994	17'166'620'427
Part des placements transparents – taux de transparence des frais	99,96%	100,00%

Placements collectifs non transparents	31.12.2021	31.12.2020
Private Equity Co-Investments I – Zurich fondation de placement – ISIN: CH0566742331		
Valeur du marché	8'155'738	0
Nombre de parts	9'015	0

Frais de gestion de fortune	2021	2020
Frais de gestion de fortune enregistrés directement	7'732'223	6'629'093
Somme de tous les principaux chiffres de frais en CHF pour les placements collectifs	138'941'534	91'527'894
Frais de gestion de fortune enregistrés dans le compte d'exploitation	146'673'758	98'156'987
Capital final investi	18'725'291'916	16'937'089'334
En % des placements de la fortune transparents en termes de coûts	0,77%	0,57%

Les frais de gestion de la fortune enregistrés directement englobent des mandats de placement directs et des projets de placement; ils incluent les honoraires de conseil, l'indemnisation des membres de la Commission de placement ainsi que les frais de personnel afférents aux personnes à qui est confiée la gestion des placements au niveau de la Fondation.

En dehors des frais de gestion du portefeuille fixes et liés à la performance au niveau des fonds de fonds et sous-jacents, la somme de tous les frais pour les placements collectifs contient des frais et prestations de services complémentaires.

Environ 68,3% (exercice précédent: 55,3%) de la «somme de tous les ratios de coûts pour les placements collectifs» présentée sont liés aux placements alternatifs, 19,7% (exercice précédent: 30,0%) aux obligations et actions, et 11,9% (exercice précédent: 14,7%) aux placements immobiliers.

6.10 Explications relatives aux placements auprès des employeurs et aux réserves de contributions des employeurs

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts moratoires comptes courants des employeurs	2,50 %	5,00 %
Placements auprès de l'employeur	136'951'795	136'783'660
Comptes courants des employeurs	139'128'778	139'722'583
Du croire	-2'176'983	-2'938'922

en CHF	2021	2020
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	0,00 %	0,00 %
Réserves de contributions des employeurs – début d'année	149'997'177	153'779'048
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
provenant de reprises de contrats	738'170	385'602
par les employeurs	36'858'329	30'996'074
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
provenant des sorties de contrat	-5'284'095	-6'671'030
pour le financement par contributions par les employeurs	-23'877'153	-28'496'991
Correction de la différence	23	4'474
Réserves de contributions des employeurs – fin d'année	158'432'451	149'997'177

6.11 Réglementation contractuelle des rétrocessions

Les fonds de prévoyance de la Fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée.

7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation

7.1 Autres créances

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Autres créances	144'948'021	92'747'433
Avoirs en compte courant auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA	101'917'191	38'019'141
Créances à l'égard du fonds de garantie	5'372'383	4'803'686
Créances générées par des hypothèques	494'101	906'624
Versement anticipé de prestations aux assurés	4'273'527	3'326'017
Avoirs de l'impôt anticipé	31'512'199	15'288'345
Autres créances	1'378'619	30'403'619

7.2 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation actifs	7'056'957	6'484'869
Rabais sur le Management Fee pour les placements collectifs	4'883'426	4'140'124
Intérêts courus des hypothèques	225'253	376'475
Intérêts courus des obligations	1'808'339	1'968'270
Autres régularisations	139'940	0

7.3 Dettes

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prestations de libre passage et rentes	194'898'405	215'643'242
Autres dettes	238'430'701	250'429'621
Engagements de compte courant auprès de SST Vita Dienstleistungs AG	256'518	705'249
Encaissements non encore traités	88'494'171	92'543'202
Paiements anticipés de contributions et prestations en cours	148'924'458	156'333'016
Autres dettes (impôt à la source)	755'553	848'154

7.4 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation passifs	1'511'210	1'443'633
Frais de gestion	1'511'210	1'443'633

7.5 Autres produits

en CHF	01.01. – 31.12.2021	01.01. – 31.12.2020
Autres produits	1'184'735	2'501'191
Frais selon le règlement des frais	1'159'368	1'111'808
Commission de perception impôt à la source	25'367	104'242
Ajustement extraordinaire passifs	0	1'285'141

7.6 Autres charges

en CHF	01.01. – 31.12.2021	01.01. – 31.12.2020
Autres charges	- 1'018'664	- 228'441
Ajustement débiteurs et pertes sur mutations	- 1'018'664	- 228'441

7.7 Évolution et rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance

en CHF	2021	2020
Rémunération des fonds libres	0,00%	0,00%
Fonds libres (comptes de prévoyance) au début de l'année	62'604'559	73'398'377
Apports dans les fonds libres (comptes de prévoyance)	0	0
provenant de reprises de contrats	2'919'648	11'391'951
Prélèvements sur les fonds libres (comptes de prévoyance)		
provenant des sorties de contrat	-3'581'279	-7'570'589
pour l'amélioration des prestations de prévoyance	-4'653'462	-14'608'200
Correction de la différence	-1'409	-6'980
Fonds libres (comptes de prévoyance) à la fin de l'année	57'288'057	62'604'559

8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2020 par un courrier en date du 23 juillet 2021. Les remarques de l'autorité de surveillance ont été prises en compte et appliquées dans le présent rapport de gestion.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Indications sur les liquidations partielles effectuées auprès des institutions de prévoyance

Le règlement de la liquidation partielle de la Fondation prévoit que l'employeur annonce immédiatement à la Fondation toute réduction des effectifs ou restructuration de l'entreprise qui pourrait déboucher sur une liquidation partielle. En présence d'une situation de liquidation partielle, le comité de caisse de l'institution de prévoyance concernée établira la constatation. Ensuite, la procédure de liquidation partielle sera initiée.

Au cours de l'exercice 2021, neuf situations qui auraient pu conduire à une liquidation partielle des institutions de prévoyance concernées ont été annoncées à la Fondation par les employeurs concernés. Le processus de liquidation partielle n'est pas encore achevé au 31 décembre 2021 auprès de cinq institutions de prévoyance.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et susceptible d'influer fortement sur l'évaluation des comptes annuels 2021 n'est survenu.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Sammelstiftung Vita, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 9–39 du rapport annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;

- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Johann Sommer
Expert-réviser
Réviser responsable

Tharsika Sutharsan
Expert-réviser

Bâle, le 8 juin 2022

Autres rapports de la Fondation collective Vita

- **Rapport sur la durabilité 2021**
- **Rapport de gouvernance 2021**

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
www.vita.ch